

# Sud éducation 34



Union syndicale  
**Solidaires SOLIDAIRES-UNITAIRES-DÉMOCRATIQUES**

**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier

@ syndicat@sudeducation34.org

☎ 04 67 02 10 32

✉ 57, bvd F.Mistral 34500 Béziers

@ solidairesbiterois@gmail.com

☎ 04 67 28 29 06

## Lutter aujourd'hui !



*Les années d'élection présidentielle voient couramment une mise en sommeil des luttes sociales. Beaucoup pensent alors que les progrès sociaux passent par le pouvoir politique sorti des urnes. Et non moins couramment ces espoirs sont déçus. Alors, en ce début 2017, ne cédon pas aux illusions électoralistes. Ne reportons pas les luttes à plus tard.*

Il n'est pas possible aujourd'hui de se taire face à l'inacceptable : les classes surchargées, les conditions de travail comme la réforme du collège, le travail de sape de l'Education nationale au nom de la « réforme », la gestion comptable des services publics au mépris de la notion de service public, les licenciements pour le seul bénéfice des actionnaires, le traitement inhumain réservé aux migrants, l'état d'urgence pérennisé et la régression des libertés publiques, la répression brutale des luttes

sociales... **Nous taire et ne pas lutter aujourd'hui permettrait de pousser demain l'inacceptable encore plus loin.**

Nous taire aujourd'hui rendrait possible que le centre de gravité du débat politique se déplace encore plus à droite et rendrait envisageables des politiques encore plus régressives. Ce serait aussi conforter la droite revancharde et l'extrême droite et rendre plus probable que les élections du printemps apportent le pire.

Faire entendre notre voix, avancer des alternatives, lutter aujourd'hui et ne rien lâcher, c'est préparer un rapport de force qui nous soit plus favorable après les élections. Dans tous les cas de figure, quels que soient la couleur du nouveau pouvoir politique et ses projets, qu'il s'agisse d'abord de résister et de défendre des droits ou d'en conquérir de nouveaux, il nous faudra lutter.

**En 2017 la lutte des classes a un bel avenir.**

**Le Journal n°138 mars 2017**

Directeur de publication : Philippe de Tolédo. Le numéro 1,60€ Abonnement : 8€ Edité et imprimé par les soins du syndicat.  
N° CPPAP : 0320505269 N° ISSN : 1631-8307 Trimestriel

# Il était une fois, il y a longtemps, le CTSD/CDEN...

*Pour rappel, les sigles :*

- **CTSD pour Comité Technique Spécial Département.**
- **CDEN pour Comité Départemental de l'Éducation Nationale.**

Le premier réunit les représentant-e-s de l'administration (Dasen-IA et ses collaborateur-trices) et les représentant-e-s des personnels.

Le second réunit les mêmes que le CTSD avec en plus le préfet, le président du Conseil Départemental ou son/sa représentant-e, des élu-e-s locaux, des représentant-e-s de parents et des délégué-e-s de l'Éducation nationale (DDEN).

Tous deux se prononcent, entre autres, sur les dotations horaires globales des collèges du département et sur la carte scolaire du premier degré (fermetures/ouvertures de classes dans les écoles du département).

Depuis quelques trois années, nous avons pu constater que les

décisions concernant les DHG et la carte scolaire, sont prises par la seule rectrice.

Et on ne compte plus les conseils d'administration de collèges entérinant les dotations avant que ne se tienne un CTSD. De même, nombreuses et nombreux sont les IEN de circonscription qui annoncent des fermetures et/ou des ouvertures de classes avant toute décision de l'instance départementale.

Même l'administration départementale (DSDEN) reconnaît de fait que ses prérogatives décisionnaires sont plus que limitées.

**La question se pose : à quoi sert encore le CTSD/CDEN, puisque tout se décide au rectorat ?**

**SUD éducation Hérault a dénoncé ce mépris du rectorat lors du CTSD du 27 janvier et a refusé de siéger.**

**SUD éducation Hérault revendique une véritable compétence décisionnaire du CTSD/CDEN et une indépendance des diktats rectoraux.**

**SUD éducation Hérault exige le respect de la représentativité des personnels.**

**Mais SUD éducation Hérault n'oublie pas que seules les mobilisations fortes des personnels feront reculer le rectorat et sa politique comptable qui charge nos classes et dégrade nos conditions de travail !**

## Déclaration de SUD éducation 34 au CTSD du 3 février 2017 :



***SUD éducation 34 a boycotté le CTSD du 27 janvier pour dénoncer les atteintes au système paritaire par des pratiques autoritaires.***

***Aujourd'hui c'est sur le manque de transparence concernant les dotations horaires globales que SUD éducation veut attirer l'attention.***

La lettre du recteur numéro 5 rappelle que la dotation de base des collèges correspond aux 26

heures d'enseignement obligatoire additionnés d'une dotation complémentaire de 3 heures. A cette dotation de base devrait s'ajouter une dotation supplémentaire académique qui permettrait aux établissements de faire fonctionner tous leurs dispositifs et projets particuliers. Or le tableau qui nous a été fourni en préparation de ce CTSD semble faire apparaître que la dotation totale pour nombre

d'établissements correspond à la seule dotation de base. Et en effet certains dispositifs spécifiques ne semblent pas avoir été pris en compte, comme les classes à horaires aménagés.

La rectrice parle d'une progression de 6% de la dotation depuis 2013. Les chiffres qui nous ont été communiqués tendent à prouver que l'année de la réforme du collège nous fonctionnons en réalité, à tout le moins, à moyens constants. Dans les REP+ par exemple la pondération des temps d'enseignement a été calculée sur la dotation de base. Et partout la dotation oblige les conseils pédagogiques et les conseils d'administration à faire et entériner des choix arbitraires comme sur les dédoublements ou la dispa-

rition d'heures d'enseignement.

Nous sommes très loin du projet ambitieux qu'il faudrait mener pour répondre aux difficultés scolaires de plus en plus criantes dans un département très fragile socio-économiquement. La disparition des RASED, des personnels du médico-social, la réforme des rythmes scolaires, la pressurisation en terme de charge de travail dans le premier degré font que l'on retrouve un nombre de plus en plus inquiétant d'élèves à l'entrée du collège en situation d'échec.

La réforme des collèges est plus apte à mettre en place des techniques de management qu'elle ne répond à la situation. Les personnels reçoivent de plein fouet ces difficultés et

le climat est de moins en moins serein. La souffrance au travail s'accroît et ne peut se masquer par des chiffres. A ce propos, comme notre organisation l'a déjà fait, nous demandons, comme l'exige le décret n°82-453 que le registre santé et sécurité au travail soit mis en place dans tous les établissements et dans toutes les écoles.

En conclusion, l'heure n'est plus à la communication : SUD éducation 34 demande des explications claires et transparentes sur les modes de calcul des DHG et dénonce de nouveau la mascarade que constitue l'autonomie des collèges, à qui on demande toujours « plus » avec « moins ».

## La carte scolaire 1<sup>o</sup> degré suite au CTSD du 23 février 2017

Les postes de RASED, de psychologue, l'accueil des enfants de moins de 3 ans ont été l'objet d'attaques pendant de nombreuses années. On en a vu les lourdes conséquences sur les élèves et leur relation à l'école. La difficulté scolaire a augmenté. Les conséquences ont pesé également sur les conditions de travail des personnels dont les charges se sont démultipliées, accentuées par le déficit en remplaçants titulaires. Ce ne sont pas les quelques créations annoncées qui amélioreront de façon significative les conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les enseignants.

SUD éducation demande depuis longtemps des postes Plus

de Maîtres que de Classes. Pour autant sur le terrain, les personnels déjà en place ont parfois du mal à trouver une cohérence à leur mission et répondent à des difficultés et des manques multiples à l'intérieur des écoles. Ce n'est pas et ne doit pas être la fonction des postes Plus de Maîtres que de Classes.

Ces postes ne sauraient en tout cas suppléer à la nécessité de baisser les effectifs par classe. C'est le moyen reconnu par toute la profession pour défendre l'égalité à l'école. SUD éducation déplore que la balance ouverture/fermeture de classes soit déficitaire si l'on tient compte des créations nettes pour 2017. La mise en place d'une nouvelle circonscription à

Montpellier et à Béziers ne doit pas faire oublier que d'autres centres-villes sont en situation extrêmement fragile, comme à Agde ou Sète, ni que les zones rurales ou de moindre densité urbaine manquent de moyens et ne sauraient être défavorisées.

Beaucoup trop d'écoles supportent des effectifs pléthoriques qui remettent en cause toute notion de seuil d'ouverture.

**SUD éducation revendique les ouvertures indispensables aux missions de service public d'éducation.**

**C'est seulement ainsi que sera assuré un enseignement de qualité pour toutes et tous et partout.**

# Abus d'autorité à Montpellier NORD !

*Interpellé par des équipes et des collègues en souffrance, SUD éducation a, en novembre dernier, organisé une RIS portant sur les conditions de travail dans la circonscription de Montpellier Nord. Ce n'est certes pas un cas isolé. Mais ici la hiérarchie est en situation de récidive !*

En 2013 la situation de souffrance au travail décrite par les collègues était déjà alarmante : poids de la hiérarchie, surcharge administrative, application des textes à la lettre avec rappels menaçants, aucun espace pour la relation humaine, le dialogue constructif, stratégie de culpabilisation... Plusieurs collègues affirmaient aller travailler avec la «boule au ventre».

Une mobilisation intersyndicale, dont SUD éducation était partie prenante, avait rassemblé de nombreux collègues et avait débouché sur une audience avec la DASEN de l'époque. Nous avons alors prévenus que nous resterions vigilants et que nous saisirions le CHSCT si besoin.

En 2016 le climat d'angoisse et de mal être ressurgissent. Une RIS est organisée à l'initiative de SUD éducation, à laquelle se joignent la CGT et le Snuipp. La majorité des équipes sont présentes à la RIS. Les collègues évoquent de gros problèmes de communication : des courriers individuels sur des sujets anodins, des menaces régulières, des réponses à coup de circulaires...

Ils soulignent le manque d'empathie de la hiérarchie et un comportement pathogène : infantilisation, déconsidération et dévalorisation, réflexions

inappropriées, culpabilisation... Les collègues ne se sentent pas accompagnés mais attendus au tournant par la hiérarchie et parlent de climat de «peur». Ils dénoncent la pression et «l'enfer administratif» entretenu par la hiérarchie, par exemple : les nombreux documents à remplir non obligatoires, les entraves inexplicables aux projets pédagogiques des équipes enseignantes... De plus, de nombreux collègues se plaignent d'une volonté de mise en concurrence des équipes et des écoles.



Cette situation est accablante, il n'est pas acceptable que cela perdure. Nous sommes très inquiets des risques psychosociaux auxquels sont confrontés nos collègues.

Alors que de nombreuses écoles sont situées dans des

zones difficiles et que les équipes ont besoin d'être écoutées, accompagnées, aidées, on assiste à une dérive autoritaire sur cette circonscription. SUD éducation avec le SNUIPP et la CGT, ont été reçus en audience à la DSDEN le 2 février 2017 pour dénoncer ces dysfonctionnements et pressions hiérarchiques à Montpellier Nord.

En plus de la description de la situation et du ressenti des collègues manifestés lors de la RIS, les organisations syndicales ont également annoncé une saisine du CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité Conditions de Travail) pour qu'une enquête soit diligentée sur des pratiques qui génèrent une souffrance au travail.

Nous rappelons aussi que nous exigeons de l'administration l'application du décret n°82-453 et la mise en place des RSST (Registres Santé Sécurité au Travail) dans toutes les écoles du département. Ce registre peut être un outil pour lutter contre les pratiques observables dans la circonscription de Montpellier Nord mais qui existent aussi malheureusement ailleurs.

**SUD éducation mènera toutes les actions nécessaires pour que l'administration respecte la loi et mette ce registre à disposition des personnels.**